

BUDGET
RAPPORT FINANCIER 2024

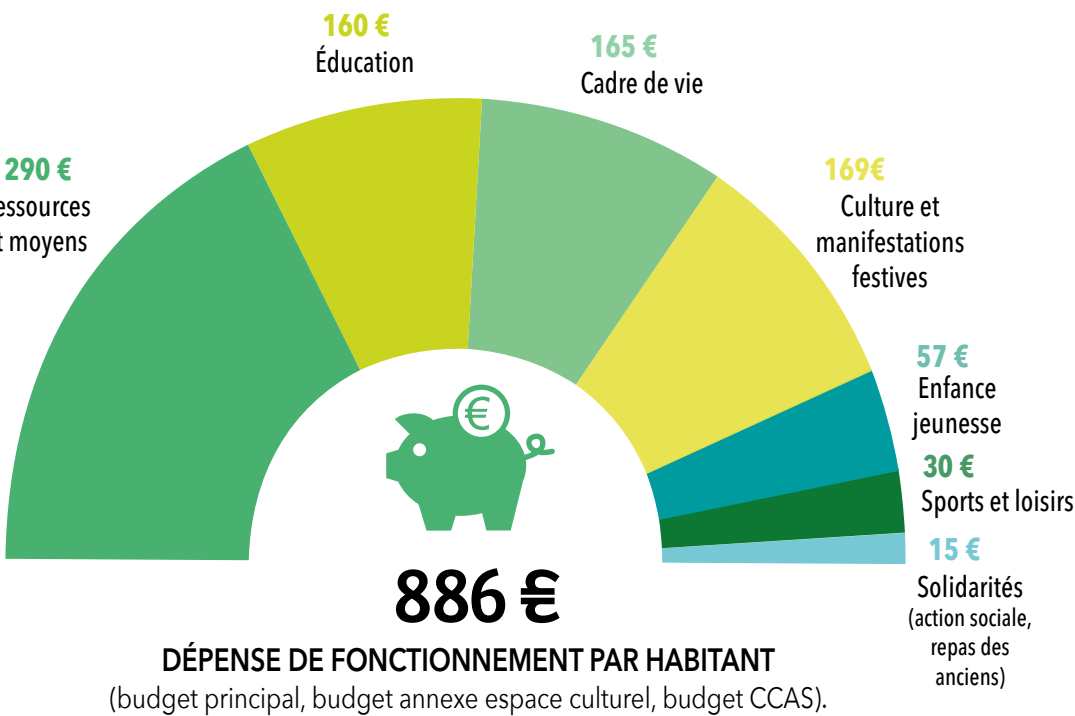
Le rapport financier se fonde sur les données du compte administratif 2024, qui retrace les opérations effectuées dans l'année, pour le budget principal, le budget annexe de l'Espace culturel « Le Champilambart », le budget annexe de la ZAC St Christophe et La Prestière et le budget du CCAS.

DES CHIFFRES
À RETENIR


29 278 €
REVENU FISCAL
MOYEN PAR FOYER
Moyenne départementale
pour les communes de 5 000
à 10 000 hab. : **31 606 €**


247 €
DETTE DE LA
COMMUNE PAR
HABITANT
Moyenne départementale
pour les communes de 5 000
à 10 000 hab. : **648 €**


453 €
CHARGES
DE PERSONNEL
PAR HABITANT
Moyenne départementale
pour les communes de 5 000
à 10 000 hab. : **525 €**



RATIOS DE STRUCTURE (calculés uniquement sur le budget principal)

Les ratios de structure ci-dessous présentés servent à positionner la commune par rapport aux communes de sa strate. Ces ratios comparent les communes entre elles sans tenir compte de leur niveau d'intégration intercommunale, ni de leur façon d'exercer le service public (soit directement soit par le biais d'une délégation de service public). *Source : Ratios départementaux 2023 – Direction Générale des Collectivités Locales*

Dépenses réelles de fonctionnement/population
810 € / habitant (moyenne de la strate 1 062 €/habitant)

Produits des impositions/population
486 € /habitant (moyenne de la strate 574 €/habitant)

Recettes réelles de fonctionnement/population
Ce ratio sert à exprimer les capacités financières propres de la commune.
1 007 € /habitant (moyenne de la strate 1 272 €/habitant)

Dépenses d'équipement brut/population
Ce ratio donne une idée de l'effort d'investissement en faveur des équipements communaux, hors budget de l'Espace culturel « Le Champilambart ».

264 € /habitant (moyenne de la strate 398 €/habitant)

Encours de la dette/population
Ce ratio indique le degré d'endettement de la commune.
247 € /habitant (moyenne de la strate 767 €/habitant)

Dotation globale de fonctionnement/population
Ce ratio indique le niveau de concours de l'état pour abonder les ressources communales.
179 € /habitant (moyenne de la strate 159 €/habitant)

1- RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Budget principal Ville - Résultats 2024

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	3 321 318,55 €	3 002 936,87 €	- 318 381,68 €
FONCTIONNEMENT	8 301 774,66 €	10 216 973,24 €	1 915 198,58 €
TOTAL	12 054 090,85 €	13 179 357,40 €	1 596 816,90 €

COMMENTAIRE : 1 515 198,58 € de l'excédent global de fonctionnement sont affectés en investissement pour 2025.

Budget annexe Espace culturel - Résultats 2024

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	806 872,89 €	308 814,97 €	- 498 057,92 €
FONCTIONNEMENT	1 171 587,69 €	1 171 587,69 €	0,00 €
Dont subvention du budget principal Ville		524 882,93 €	
TOTAL	1 978 460,58 €	1 480 402,66 €	- 498 057,92 €

COMMENTAIRE : Le déficit global du budget (498 057,92 €) est reporté dans le budget 2025.

Budget annexe ZAC St Christophe/La Prestière - Résultats 2024

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 689 681,93 €	1 599 951,65 €	- 89 730,28
FONCTIONNEMENT	1 674 465,99 €	1 674 465,99 €	0,00 €
Dont subvention du budget principal Ville		0,00 €	
TOTAL	3 364 147,92 €	3 274 417,64 €	- 89 730,28 €

COMMENTAIRE : Ce budget est un budget spécifique de lotissement, les résultats sont reportés sur l'année suivante jusqu'à la fin de l'opération.

Budget CCAS - Résultats 2024

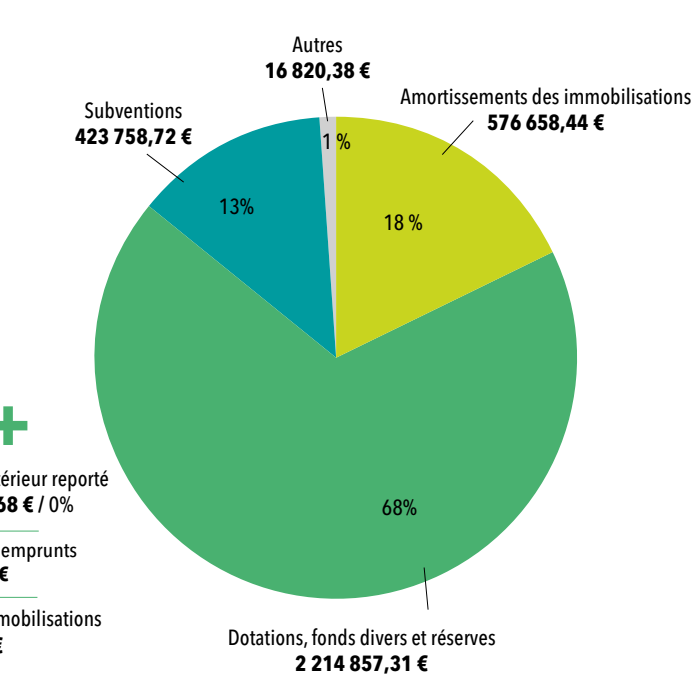
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 852,26 €	9 345,30 €	7 493,04€
FONCTIONNEMENT	130 625,16 €	130 625,16 €	0,00 €
Dont subvention du budget principal Ville		122 930,42 €	
TOTAL	132 477,42 €	139 970,46 €	7 493,04 €

COMMENTAIRE : L'excédent global du budget (7 493,04 €) est reporté dans le budget 2025

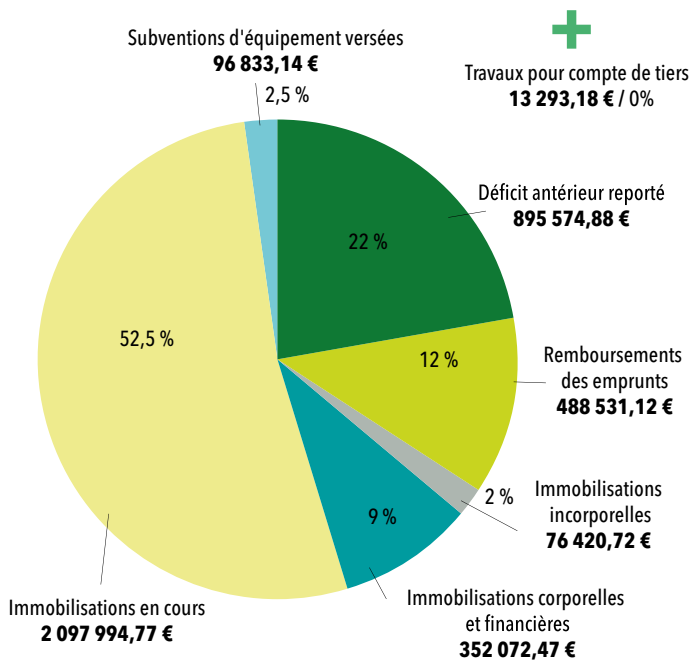
2- DÉTAIL DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Cumul entre budget principal/budget espace culturel/budget CCAS, après retraitement des transferts entre budgets.
NB : Le budget de la ZAC St Christophe et La Prestière n'est pas comptabilisé ici car il correspond à un budget d'opération d'aménagement distinct.

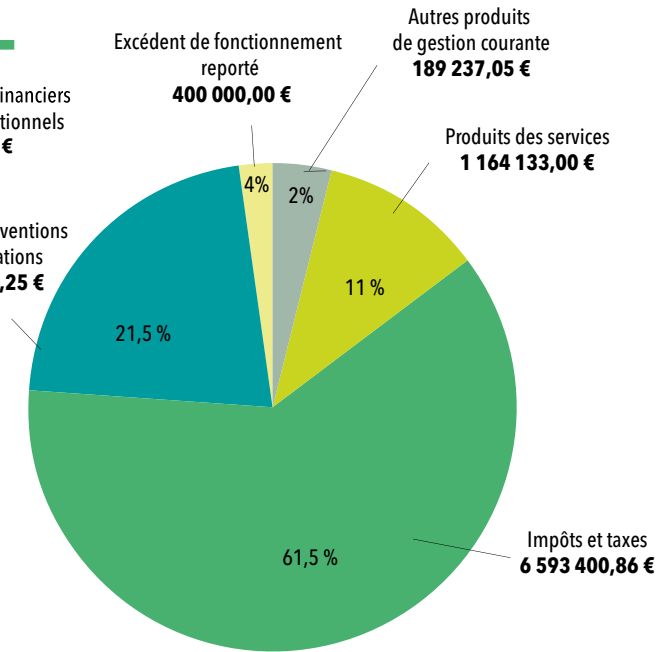
Recettes d'investissement : 3 240 139,53 €



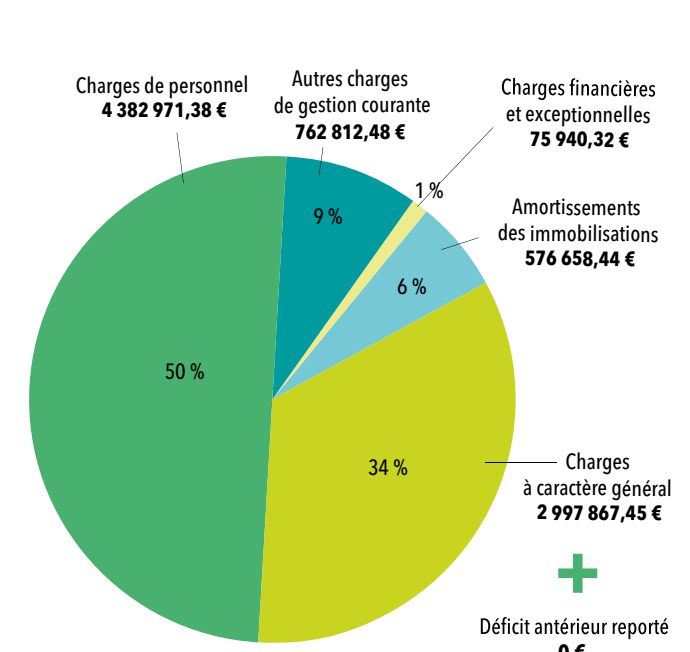
Dépenses d'investissement : 4 020 720,28 €



Recettes de fonctionnement : 10 683 082,84 €



Dépenses de fonctionnement : 8 796 250,07 €



3-FISCALITÉ 2025

Impôts locaux : qui paie quoi ?



TAXE SUR LE FONCIER BATI:

Elle est acquittée par les propriétaires d'immeubles quelle que soit leur utilisation à titre d'habitation ou professionnel (à cet usage, elle est également due par les entreprises).



TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :

Elle est payée par les propriétaires de terrains non bâtis quelle que soit leur utilisation.



TAXE D'HABITATION :

Elle est due par l'occupant d'un immeuble affecté à l'habitation à titre de résidence secondaire. Son calcul se base sur la valeur cadastrale du logement et de ses dépendances en appliquant les taux votés par les collectivités locales. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants est également appliquée sur le territoire de Vallet. Elle est due par les propriétaires ou usufruitiers d'un logement à usage d'habitation non meublé vacant depuis plus de 2 ans (au 1^{er} janvier de l'année d'imposition). La taxe est calculée d'après la valeur locative de l'habitation. La valeur locative cadastrale est revalorisée tous les ans en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation.

Taux des impositions en 2024

Taxes	Vallet	Vallet + CCSL	Moyennes 2022 (commune seule)	
			Départementale	Nationale
Taxe d'habitation*	14,02 %	22,33 %	17,26 %	15,96 %
Taxe foncier bâti**	33,22 %	33,82 %	36,28 %	39,82 %
Taxe foncier non bâti	46,27 %	50,23 %	53,87 %	52,79 %

* Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur des taux 2019.
** La réforme de la fiscalité locale ayant conduit à additionner l'ancien taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (15%) au taux communal (18,22%), le taux est désormais de 33,22% pour la ville de Vallet.
À noter dans ce tableau :
Les taux communaux des taxes d'habitation et foncières restent inférieurs aux moyennes départementales et nationales pour les communes de la même strate. que Vallet.

Produits des impositions en 2024 par habitant*

Taxes	Vallet	Vallet + CCSL	Moyennes 2022 (commune seule)	
			Départementale	Nationale
Taxe d'habitation	6 €	9 €	12 €	27 €
Taxe foncier bâti	417 €	425 €	390 €	548 €
Taxe foncier non bâti	33 €	35 €	20 €	10 €

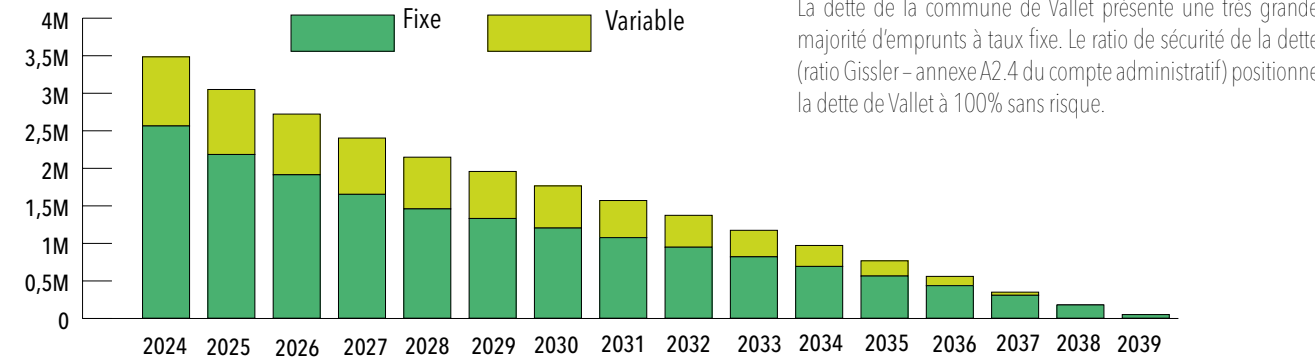
À noter dans ce tableau : L'impôt par habitant sur Vallet pour la taxe foncière sur le bâti est inférieur à la moyenne nationale.
L'impôt par habitant pour la taxe foncière sur le non bâti est supérieur aux moyennes départementale et nationale et ce, en raison de la structure du territoire qui compte de nombreux terrains agricoles et viticoles.
* Le produit des impositions est divisé par le nombre total des habitants de Vallet au 1^{er} janvier 2024.

4-ENDETTEMENT

Budget	Dette en capital au 31/12/2023	Dette en capital au 31/12/2024	Annuité payée au cours de l'exercice 2024	
			Capital	Intérêts
Ville	2 801 623,77 €	2 389 759,33 €	411 864,44 €	64 416,98 €
Espace culturel	1 169 999,83 €	1 093 333,15 €	76 666,68 €	11 373,34 €
TOTAL	3 971 623,60 €	3 483 092,48 €	488 531,12 €	75 790,32 €

À noter dans ce tableau : En 2024, la ville n'a pas contracté d'emprunt pour réaliser ses investissements. L'endettement est ainsi en baisse par rapport à 2023 (-488 531,12 €).

Projection de la dette (budget ville et espace culturel)



La dette de la commune de Vallet présente une très grande majorité d'emprunts à taux fixe. Le ratio de sécurité de la dette (ratio Gissler – annexe A2.4 du compte administratif) positionne la dette de Vallet à 100% sans risque.